

En prévention du mal de dos

Et des douleurs articulaires

MFR du Château de Montrol



Durée des stages

- Formation 21 heures (3 x 7 heures)

Contenu conforme au programme et référentiel de l'INRS

- M.A.C 7 heures

Maintien et Actualisation des Compétences (Renouvellement du certificat acteur PRAP) tous les 2 ans

Dates de session de formation

En accord avec l'établissement

Lieu de formation

Dans votre entreprise ou à la MFR
(Groupe de 5 à 10 personnes)

Tarif

Nous consulter



- Formation reconnue éligible au titre de la formation continue
- Formation éligible au CPF (Compte Personnel de Formation)
- Habilité par l'INRS organisme de formation déclaré sous le n° 21520027552

Prévention des Risques liés à l'Activité Physique



Sanitaire et social

12 Rue Toupot de Beveaux
52270 DOULAINCOURT

Tél: 03.25.94.62.25 / Fax: 03.25.94.37.41

www.mfr-doulaincourt.com

Le public concerné

Salariés du secteur sanitaire et social dont les activités se caractérisent par la manutention des personnes

Les pré-requis

Aucun



Les enjeux

- Réduire voire supprimer les risques liés à l'activité physique dans les situations de travail.
- Déployer les bonnes pratiques de prévention du salarié à son poste de travail.

Les objectifs

- Se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement.
- Observer et analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain.
- Participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement et à sa prévention.

Le contenu de formation

- Objectifs et enjeux de la prévention
- Identifier les risques de son métier
- Connaître le fonctionnement du corps humain et ses limites
- Observer et analyser sa situation de travail pour identifier ce qui peut nuire à sa santé
- Connaître les principes de sécurité et d'économie d'efforts
- Appliquer les techniques gestuelles adaptées aux personnes selon leur degré de dépendance
- Connaître et savoir utiliser les aides techniques pour la manipulation et les transferts de personnes
- Proposer des pistes d'améliorations techniques ou organisationnelles en s'appuyant sur les principes généraux de prévention.



La certification

A l'issue de la formation

Certificat Acteur PRAP 2S

délivré par le réseau Assurance Maladie / INRS
aux participants ayant satisfait aux exigences des
épreuves certificatives

Vous souhaitez en savoir +

Contactez...



Christine BESANÇON

Formatrice PRAP certifiée INRS

03.25.94.62.25

mfr.doulaincourt@mfr.asso.fr



